



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4766^e séance

Vendredi 30 mai 2003, à 15 h 15

New York

<i>Président :</i>	M. Akram	(Pakistan)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Chungong Ayafor
	Chili	M. Valdés
	Chine	M. Wang Yingfan
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

Débat de synthèse sur les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois en cours

Conflits en Afrique : missions du Conseil de sécurité et mécanismes des Nations Unies pour la promotion de la paix et de la sécurité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est reprise à 15 h 25.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord indiquer que nous souscrivons pleinement à la déclaration qui sera prononcée, tout à l'heure, par la présidence de l'Union européenne au nom de tous ses États membres.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation d'avoir convoqué cette séance très importante.

L'Allemagne se félicite de ce que le Conseil accorde une grande attention à la situation en Afrique. C'est, en effet, là que se déroulent la plupart des conflits et là que les souffrances humaines sont les plus grandes. C'est pourquoi, il est opportun que deux missions du Conseil de sécurité sur le terrain se concentrent prochainement sur les principaux problèmes africains. Nous espérons qu'elles donneront un élan nouveau à l'action future du Conseil.

Le travail des organisations régionales en Afrique est tout à fait louable et témoigne d'un sens croissant des responsabilités. Je voudrais, tout particulièrement, rendre hommage aux efforts déployés par l'Union africaine, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en faveur de la prévention et du règlement des conflits. En encourageant le règlement politique et en contribuant au maintien de la paix en République démocratique du Congo, des pays, tel que l'Afrique du Sud, ont, à titre individuel, fait preuve d'un leadership fort pour promouvoir la stabilité dans une situation de conflit. Il en va de même pour les pays qui ont fourni des contingents à la mission africaine au Burundi et à d'autres initiatives régionales.

Nous nous félicitons tout particulièrement que le Conseil ait décidé, ce matin, d'autoriser une mission de maintien de la paix à Bunia, en République démocratique du Congo, apportant ainsi sécurité et secours à la population locale. Nous félicitons la France d'avoir pris la tête de cette mission.

La responsabilité première de créer les conditions nécessaires à la prévention des conflits et de prendre des mesures pour régler les conflits relève des pays concernés eux-mêmes. La communauté internationale peut apporter une aide mais son appui ne peut être

efficace que si les parties elles-mêmes décident de trouver une solution au conflit, susceptible de déboucher sur une paix durable. Ceci fait ressortir l'importance d'une approche régionale aux situations de crise en Afrique, et tout particulièrement en Afrique de l'Ouest et dans la région des Grands Lacs où de nombreux problèmes sont étroitement liés et où l'instabilité semble se propager. Je voudrais mettre en exergue trois de ces problèmes interdépendants, à savoir, tout d'abord, le pillage des ressources naturelles; deuxièmement, le trafic illicite des armes et; troisièmement, le problème des réfugiés.

Pour ce qui est du premier problème, le pillage des ressources naturelles, nous estimons que, souvent, ce type d'activité alimente et prolonge le conflit. Nous en avons le pire exemple en République démocratique du Congo. Un dialogue intensif avec les gouvernements et les dirigeants politiques est indispensable. Lorsque ce dialogue échoue, la pression internationale sur les gouvernements, les sociétés commerciales et les individus doit être l'étape suivante. Un bon exemple du dialogue que nous envisageons est fourni par le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo. Les rapports de ce Groupe d'experts ont eu des résultats positifs, car les gouvernements ont pris des mesures et les sociétés ont été encouragées à réexaminer leurs politiques.

Le deuxième point, à savoir la fourniture d'armes et d'autres matériels militaires aux belligérants, est un autre problème fondamental. Selon nous, les États voisins doivent coopérer à l'effort, et mobiliser la volonté politique, pour mettre fin à la fourniture d'armes aux belligérants. S'ils n'y parviennent pas faute de disposer des capacités, celles-ci doivent être renforcées. En outre, il est aussi indispensable de garantir une meilleure application des résolutions du Conseil de sécurité. À titre d'exemple, les régimes de sanctions existants pour le Libéria et la Somalie pourraient fournir un appui considérable aux efforts régionaux de médiation entre les parties à ces conflits. Dans les deux cas, il existe des groupes d'experts, créés par le Conseil de sécurité, qui travaillent efficacement afin d'assurer la surveillance et d'améliorer la mise en œuvre de ces régimes de sanctions. Ils fournissent au Conseil d'importantes recommandations. Il appartient ensuite aux membres

du Conseil d'avoir la volonté politique suffisante pour faire un usage efficace de leurs observations.

Des mesures supplémentaires pour contrôler le trafic illicite des armes légères doivent être prises. Je partage pleinement l'opinion de l'Ambassadeur Aguilar Zinser, qui a déclaré, ce matin, que les armes légères étaient les véritables armes de destruction massive. Elles tuent, en effet, plus d'individus que toute autre arme. Ceci implique que nous devons non seulement faire en sorte de réduire la demande mais aussi de contrôler l'offre. Ces armes sont extrêmement destructrices et sont probablement la principale cause de décès dans les conflits. À cet égard, le Registre des armes des Nations Unies joue un rôle extrêmement important.

Enfin, le troisième exemple de la dimension régionale de tout problème majeur est le nombre très important de réfugiés, personnes déplacées et autres groupes vulnérables. Comme on a pu le constater lors des conflits au Libéria et en Côte d'Ivoire, les réfugiés sont souvent refoulés au gré des déplacements de la ligne de combats, lors d'un conflit. La stabilité très fragile en Sierra Leone est mise à l'épreuve par l'arrivée en masse de réfugiés des pays voisins. Le Conseil de sécurité devrait donc, sur la base des résultats de sa mission, envisager une approche globale pour stabiliser la région.

Pour ce qui est de renforcer la capacité africaine en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits armés, l'Allemagne est profondément attachée à l'objectif stratégique exprimé dans le Plan d'action du G8 pour l'Afrique afin d'améliorer l'aide financière et technique. L'objectif est que d'ici à 2010, les pays africains et les organisations régionales et sous-régionales soient en mesure de participer encore plus efficacement à la prévention et au règlement des conflits violents sur le continent et d'entreprendre des opérations d'appui à la paix conformément à ce que prévoit la Charte des Nations Unies.

Les instruments sont donc là. Toutefois, nous devons encore trouver la volonté politique de les utiliser avec efficacité.

M. Tafrov (Bulgarie) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance d'évaluation qui est en même temps une séance de préparation pour les deux missions qui vont partir pour l'Afrique dans les jours à venir. Je voudrais remercier également Ibrahim Gambari de l'exposé

qu'il a fait ce matin. Je crois que nombre de ses recommandations méritent d'être examinées attentivement par le Conseil.

En tant que pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par le représentant de la Grèce au nom de l'Union européenne. Je voudrais toutefois faire quelques brèves observations à titre national.

La Bulgarie trouve naturel qu'une grande partie des efforts, du temps et de l'ordre du jour du Conseil soit consacrée à l'Afrique dans la mesure où, de par leur intensité et leur durée, les conflits sur ce continent ont une fâcheuse tendance à perdurer et à être cycliques. Ils sont lourds de conséquences, de par le nombre de victimes et les souffrances humaines. De ce point de vue, il est important que le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies continuent d'être non seulement très présents mais très actifs sur le continent africain. Les missions que le Conseil effectue depuis quelques années sur le continent africain illustrent l'attention soutenue que l'ONU accorde au continent africain.

Certes, les deux chefs de mission, Jean-Marc de La Sablière et Jeremy Greenstock, se sont tous deux expliqués clairement ce matin sur l'objectif de ces missions, toutefois je voudrais juste souligner un point évoqué par l'Ambassadeur Pleuger. Il s'agit du problème des armes légères qui représentent sans aucun doute l'un des problèmes majeurs en Afrique et qui est lié à celui de l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la mesure où l'exploitation de ces ressources représente la source principale de financement du commerce d'armes.

Je partage pleinement son analyse, mais je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur l'un des maillons de cette chaîne de commerce d'armes que constituent les marchands d'armes internationaux. Il s'agit d'un groupe de personnes relativement restreint qui est bien connu des autorités judiciaires et policières de nombreux pays dans le monde. Ceux qui travaillent au sein des comités de sanctions savent très bien que les mêmes noms reviennent sans cesse. Il faut une fois pour toutes commencer à traiter ce problème qui revêt bien sûr une importance majeure pour le continent africain mais qui est aussi le problème de beaucoup d'autres parties du monde et qui a la fâcheuse tendance également à avoir des effets négatifs sur les pays où ces marchands d'armes opèrent dans la

mesure où ils sont une source de corruption pour nombre d'administrations des pays fabricants d'armes qui servent d'intermédiaires à ce trafic. Je voudrais donc ajouter ce point à ce débat important, car il me semble que, dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée – puisqu'il s'agit évidemment d'un des aspects de cette lutte – l'on ne peut passer sous silence le rôle néfaste de ces marchands d'armes.

L'autre point que je voudrais évoquer est certainement le partenariat du Conseil de sécurité avec les organisations régionales et sous-régionales africaines qui est – nous en sommes tous d'accord – très important. Partant de mon expérience personnelle, ce dont nous sommes tous témoins est le fait que, très souvent, lesdites organisations ont besoin de capacités accrues pour faire face aux situations de crise tant institutionnelle, financière qu'en matière de personnel.

Concernant la situation dans la région des Grands Lacs, il importe, je crois, que la coopération régionale et sous-régionale ne se limite pas qu'à l'élaboration de plans de paix successifs mais aille bien au-delà. De ce point de vue, l'expérience de certains continents – et je peux bien sûr mentionner l'Europe – pourrait être examinée par les pays africains dans la mesure où la reconnaissance réciproque des frontières est un peu à l'image de ce que nous avons connu en Europe dans les années 70 et 80, à travers l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et pourrait non pas tenir lieu d'exemple mais être utile aux pays africains.

Avant de terminer, je voudrais souligner avec force un point. Notre expérience acquise lors des missions du Conseil nous a démontré l'importance des organisations non gouvernementales sur le terrain. Ces organisations réalisent un travail remarquable. Le partenariat entre l'ONU et les organisations non gouvernementales est des plus utiles et doit être encouragé et se poursuivre.

Je dois dire que nos discussions sur l'Afrique n'aboutiraient pas si nous ne tenions pas compte du contexte global dans lequel se déroulent les conflits africains. C'est la question universelle de la mondialisation à laquelle sont malheureusement en butte les Africains et qui très souvent se pose sous la forme de l'internationalisation du trafic d'armes qui, à son tour, profite d'un système bancaire mondial très performant. Je crois que l'ONU et les organisations non gouvernementales représentent en fait le visage

humain de cette mondialisation. C'est la raison pour laquelle le rôle de l'ONU en Afrique est irremplaçable.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer toute ma reconnaissance d'avoir pris l'initiative de convoquer cette réunion en vue d'examiner la situation en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, régions qui sont maintenant une source de grande préoccupation pour la communauté internationale. Nous pensons qu'il est opportun que le Conseil de sécurité envoie des missions dans ces régions, afin de se faire une idée précise de la situation et de la gravité de ces crises, et de s'atteler directement à la question de savoir quelles mesures efficaces l'ONU pourrait prendre.

Le règlement des conflits en Afrique exige une approche d'ensemble renforcée, permettant de mettre en place une coopération coordonnée des divers acteurs de la communauté internationale. Nous espérons qu'au retour des missions, les membres du Conseil partageront avec nous tous l'expérience et les connaissances directes qu'ils auront acquises afin que la communauté internationale puisse affronter efficacement les problèmes de la région.

Nous nous félicitons des efforts du Conseil de sécurité, en particulier de l'adoption aujourd'hui de la résolution concernant la situation de la région de l'Ituri, en République démocratique du Congo, qui est, me semble-t-il, la principale destination de la mission en Afrique centrale. Nous espérons que la mission, grâce à une évaluation directe de la situation sur le terrain, nous transmettra des recommandations en vue de considérer avec attention s'il faut élargir, dans un avenir proche, l'opération de maintien de la paix.

Une des caractéristiques les plus décourageantes des conflits dont nous sommes les témoins en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale est leur tendance à déborder d'un pays à l'autre, et donc la régionalisation de ces conflits. Je voudrais expliquer pourquoi je dis « décourageantes ». Dans une société, la paix et la stabilité sont essentielles pour son développement. Il est profondément attristant de voir que le continent africain, où le développement est probablement plus nécessaire que dans toute autre région du monde, est

confronté le plus souvent au fléau des conflits. Certains pensent que les conflits éclatent en raison du sous-développement, et d'autres affirment que le sous-développement est une conséquence des conflits. Je pense que les deux points de vue peuvent être soutenus, et qu'il n'est pas forcément utile de déterminer lequel est le plus correct. C'est un cercle vicieux et nous devons faire tout notre possible pour y mettre fin.

Conscient de cela, le Japon soutient les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en cours en Sierra Leone, par exemple, tout en fournissant parallèlement une assistance financière, par le biais de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à la table ronde panlibérienne qui se tiendra le mois prochain au Ghana. Dans la mesure où les situations en Sierra Leone et au Libéria sont étroitement liées, nous espérons sincèrement qu'en rétablissant la stabilité simultanément dans ces pays voisins, nous pourrions empêcher le débordement des conflits et accroître la stabilité de toute la sous-région.

Certes le règlement des conflits dépend, en dernier ressort, des efforts et de la volonté des parties belligérantes elles-mêmes – c'est-à-dire qu'elles doivent avoir le sentiment qu'elle sont parties prenantes au règlement du conflit. Mais la réalisation de cet objectif peut, et doit être favorisé par le biais d'une coopération et ou d'un partenariat avec la communauté internationale. Ce mois-ci justement, le Gouvernement japonais a annoncé sa nouvelle Initiative du Japon pour la Coopération en Afrique, dont les trois principaux volets sont la consolidation de la paix, le développement humain et la réduction de la pauvreté grâce à la croissance économique. Dans le cadre du premier volet, nous entendons soutenir les actions de consolidation de la paix, dans les domaines de la réinsertion des ex-combattants dans la société civile, du déminage, des armes légères et de l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Ces activités sont réalisées par l'intermédiaire du fonds « Aide sous forme de don pour la Prévention des Conflits et Établissement de la Paix » et du « Fonds fiduciaire pour la sécurité humaine ».

Je suis heureux de constater qu'en Angola et en Sierra Leone les conflits de longue date ont récemment pris fin, et que la paix a été rétablie. Si ces deux pays sont capables de continuer à favoriser leur développement comme ils l'ont fait depuis la fin des conflits, leur expérience fructueuse de consolidation de

la paix pourra servir de leçon et d'encouragement aux autres pays dévastés par les conflits en Afrique. À cet égard, le Japon souhaite rendre hommage et apporter tout son soutien aux efforts de ces pays en faveur de la consolidation de la paix et de la promotion du développement.

Enfin, je voudrais mentionner un point que vient de souligner l'Ambassadeur de la Bulgarie. Je pense, moi-aussi, que la coopération des pays africains est tout à fait souhaitable et efficace dans le règlement des conflits armés sur le continent. En conséquence, nous espérons vivement que l'Union africaine, les organisations régionales et les groupes spéciaux des pays africains amis poursuivront leurs initiatives en faveur du règlement des conflits en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir présider cette importante séance du Conseil de sécurité. Nous nous associons aux orateurs précédents pour vous féliciter, vous-mêmes ainsi que la délégation du Pakistan, de la manière brillante et habile dont vous vous êtes acquittés de la présidence du Conseil au cours du mois de mai. Nous vous félicitons également d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance afin de débattre des efforts faits par l'ONU pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Un débat sur la question est tout à fait opportun. Nous prenons acte de la préoccupation manifestée par le Conseil et de l'importance qu'il accorde aux questions africaines, qui occupent près de 60 % de ses travaux. Nous nous félicitons des efforts du Conseil pour recentrer son attention sur les situations conflictuelles en Afrique, en particulier au regard des tragiques événements qui viennent de s'y produire. Nous sommes très heureux que le Conseil ait adopté ce matin les résolutions 1484 (2003) et 1485 (2003).

Les opérations de maintien de la paix constituent un important instrument à la disposition du Conseil de sécurité. Toutefois, celui-ci Conseil doit éviter la sélectivité et l'adoption de deux poids, deux mesures dans l'établissement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier en Afrique. La Malaisie a fourni du personnel militaire et de police à

la plupart des missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, en commençant par la première mission au Congo au début des années 60.

Un ferme engagement et un soutien permanent en termes de personnel, de financement et de matériel de la part de l'ONU et des États Membres sont essentiels pour garantir la réussite concrète des opérations de maintien de la paix. L'efficacité des missions de maintien de la paix des Nations Unies ne devrait pas être compromise par un manque de financement et une carence en personnel bien équipé et bien formé fourni par les États Membres. Le Conseil et le Secrétariat doivent accomplir tous les efforts possibles pour faire participer les États Membres, en particulier les pays fournisseurs de contingents, en particulier lors de l'élaboration et dans les phases consécutives de toutes les opérations. Nous savons tous que l'envoi de missions de maintien de la paix disposant de ressources en deçà des forces nécessaires et d'un équipement inadéquat peut avoir des conséquences tragiques, comme nous l'avons constaté dans certaines opérations actuelles ou passées. Ce qui s'est produit dans la province de l'Ituri en est un exemple manifeste. L'envoi de la Force multinationale intérimaire d'urgence à l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo est une mesure tout à fait opportune et positive de la part de la communauté internationale.

Au-delà du déploiement des opérations de maintien de la paix dans les situations de conflit actuelles, le Conseil et les Nations Unies dans leur ensemble doivent développer des stratégies pour la prévention des conflits armés et pour la consolidation de la paix après les conflits, y compris les efforts en faveur de désarmement, de démobilisation, et de réinsertion des ex-combattants dans une situation post-confliktuelle. Des mesures concrètes doivent être prises pour consolider et maintenir la paix. La Malaisie s'est associée très étroitement à l'initiative de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) lorsqu'elle siégeait au Conseil en 1999-2000. Nous souhaitons réitérer notre conviction que l'importance de chaque composante du processus de DDR doit être reconnue et chacune doit recevoir une attention et un financement adéquats afin de garantir leur succès, et de s'assurer que les ex-combattants ne reprennent pas le conflit. Comme pour tous les autres programmes et activités de l'ONU, il faut trouver une solution effective aux questions de financement et d'exécution qui se posent

aux programmes de DDR. Le soutien généreux de la communauté internationale est déterminant, en particulier de la part de ceux qui disposent des moyens financiers et de l'expertise technique. Les organes et agences des Nations Unies concernés doivent être pleinement impliqués dans le processus de consolidation de la paix après les conflits. Le secteur privé doit sans aucun doute être encouragé à jouer un rôle important grâce aux travaux de reconstruction, aux investissements et à d'autres activités économiques pertinentes.

Ma délégation estime qu'il faut que le Conseil, et plus généralement l'Organisation des Nations Unies, traite sérieusement et systématiquement les causes profondes des conflits pour limiter les possibilités de voir éclater de nouveaux conflits plus prolongés et l'instabilité d'envahir le continent africain. À cet égard, nous saluons les activités du Groupe de travail à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/92. Nous espérons sincèrement que toutes les propositions qui sont faites seront pleinement appliquées. Nous nous félicitons également de la création du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit de l'ECOSOC et du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau. Il est urgent d'adopter une approche intégrée et globale face aux questions africaines et de veiller, à cet égard, à une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies entre les organes principaux – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et l'ECOSOC –, le Secrétariat, ainsi que les institutions des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

Ma délégation souhaite également souligner le rôle important que peuvent jouer les organisations, les arrangements et institutions régionaux pour promouvoir la paix et la sécurité régionales ainsi que le développement économique et social. La coopération régionale peut être essentielle à la mise en place d'un environnement de coopération et pacifique. Les liens institutionnels et les mécanismes de coopération et de coordination entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les organisations sous régionales doivent être renforcés. Nous nous félicitons du rétablissement des organes chargés de la prévention et de la résolution des conflits au sein de l'Union africaine et de toutes les autres initiatives prises par l'Union africaine – notamment le Conseil de paix et de

sécurité de l'Union africaine – pour promouvoir la paix et la sécurité sur le continent.

Ma délégation appuie vigoureusement l'envoi de missions du Conseil de sécurité dans les zones de conflits, non seulement pour compléter les efforts du Secrétariat, mais également, et cela est plus important, pour permettre aux membres du Conseil de mieux évaluer la situation sur le terrain et les ramifications des problèmes auxquels doit faire face le Conseil. Nous nous félicitons des prochaines missions du Conseil en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest au début du mois prochain. Nous sommes d'accord avec l'affirmation qui figure sur le document officieux du Président selon laquelle,

« ... les deux missions doivent envoyer un message très clair à toutes les parties impliquées dans les conflits en Afrique, à savoir que le Conseil a l'intention de continuer à se focaliser sur les questions africaines et restera engagé activement en Afrique ».

Il importe que ce message clair ne soit pas perçu comme provenant uniquement du Conseil de sécurité mais de tous les Membres de l'Organisation. Nous notons que des missions similaires entreprises dans le passé ont été précieuses pour les travaux du Conseil. La Malaisie a participé à celle qui a été envoyée au Timor oriental en 1999. Nous souhaiterions que de tels exercices soient entrepris plus régulièrement à l'avenir, non seulement en Afrique mais également dans d'autres régions. Cela montrerait que le Conseil demeure attaché à ce que l'Organisation des Nations Unies continue d'oeuvrer en faveur de la paix et de la sécurité. Nous souhaitons être informés sur les constatations et les recommandations de ces missions.

S'agissant des questions à l'examen, nous savons où réside le fond des problèmes, ce qu'il faut faire et à qui incombent les responsabilités. Il est indispensable que tous les intéressés fassent preuve d'un engagement et d'une action plus fermes : le Conseil de sécurité, tous les membres de l'Organisation des Nations Unies, les autres institutions des Nations Unies, la communauté internationale d'une manière générale et surtout, les parties au conflit. Nous devons faire tout notre possible pour aider à régler les conflits actuels en Afrique et pour en prévenir de nouveaux. La volonté politique est un aspect essentiel à cet égard : la volonté de prendre les mesures nécessaires et d'assurer leur suivi. Que les conflits se déroulent en Afrique ou

ailleurs, il importe de faire preuve d'une même volonté politique pour y faire face.

Nous sommes impressionnés par les initiatives progressives mais tangibles qui ont déjà été prises par les pays africains eux-mêmes. Nous pensons que la communauté internationale se doit d'appuyer tous leurs efforts. Le Conseil de sécurité peut apporter sa contribution en encourageant et en mobilisant un tel appui par ses actions et ses décisions. Ce débat est un autre pas dans cette direction et nous vous en félicitons, Monsieur le Président, ainsi que le Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Malaisie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite tout d'abord féliciter très sincèrement la présidence pakistanaise pour l'excellente manière dont elle a conduit et coordonné les travaux du Conseil de sécurité pendant ce mois de mai ainsi que pour son choix du thème : « Les conflits en Afrique : missions du Conseil de sécurité et mécanismes des Nations Unies pour promouvoir la paix et la sécurité » pour cette séance de récapitulation.

Pour ceux d'entre nous qui ont dû évaluer, non sans une certaine anxiété, ces derniers mois la situation qui prévaut dans un certain nombre de pays africains qui semblent prêts à glisser irréversiblement dans un abîme de désintégration et de violence, il n'est pas de thème plus important à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Sans savoir vraiment que faire, nous avons été les témoins d'un cercle vicieux et macabre marqué par des guerres intérieures et extérieures; la désintégration de l'autorité et des capacités administratives de l'État; l'élimination progressive du potentiel économique et social de ces pays; la violation systématique des droits de l'homme; l'existence de millions de réfugiés qui fuient vers des pays en proie, à leur tour, à de graves crises économiques; la recrudescence du VIH/sida et d'autres maladies et épidémies; le trafic inconsidéré des armes légères; l'exploitation illégale des ressources naturelles qui financent ce trafic, et partout, la famine. Parmi ces horreurs, nous avons assisté au calvaire des plus faibles : le recrutement par la force des enfants et la violation quotidienne des droits des fillettes et femmes africaines. La dissolution graduelle des frontières coloniales, l'effondrement des États et l'émigration des

élites menacent de causer une catastrophe humanitaire qui ne peut que nous toucher tous.

Nous savons tous très bien que beaucoup d'autres ont dressé cette même liste d'horreurs avant nous et nous sommes inquiets et angoissés face à l'absence de solutions. Nous espérons sincèrement que le dialogue entrepris par les missions du Conseil de sécurité avec les dirigeants politiques de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest se traduira par des engagements réels et des progrès. Néanmoins, nous savons que nous ne devons pas nous faire trop d'illusions. L'expérience montre que l'exercice qui consiste à connaître, entendre et approuver ne suffit pas s'il n'est pas accompagné d'une volonté politique réelle et déterminée permettant de traduire ces expériences et ces échanges en décisions et, en politiques stables et à long terme.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a l'obligation d'intervenir dans des conflits qui exigent une action urgente de la part de la communauté internationale, particulièrement ceux dont les dimensions et les effets revêtent un caractère régional. Les exemples les plus frappants sont le Libéria et la République démocratique du Congo. Nous ne pouvons pas laisser ces situations se transformer en tragédies telles que celles dont nous avons été les témoins dans le passé. Le Chili se félicite de l'attitude positive de la France et des autres pays qui ont offert des troupes pour appuyer le petit groupe d'Uruguayens qui composent la force de paix à Bunia.

Cependant, même si nous sommes en mesure d'empêcher ces tragédies de se poursuivre, nous devons examiner l'efficacité des mécanismes actuellement utilisés par l'Organisation des Nations Unies pour passer d'une méthode de gestion des conflits à une approche visant à les prévenir et à appuyer le rôle des organisations régionales et sous-régionales à cet égard.

Les processus de démobilisation et de réintégration, évoqués à plusieurs reprises lors de nos discussions, doivent être maintenus et renforcés. Comme l'indiquait ce matin l'Ambassadeur Kumalu, de l'Afrique du Sud, l'Union africaine et des initiatives telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique doivent être soutenues par le Conseil de sécurité pour promouvoir la vision commune de paix et de développement durable pour la région, qui rassemble tant de dirigeants africains.

Nous avons déjà constaté que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont réalisé un travail essentiel en matière de paix et de sécurité par le passé en Sierra Leone et aujourd'hui en Côte d'Ivoire. Nous reconnaissons également qu'il est utile et nécessaire d'élargir et de renforcer la coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Mais cela ne suffira pas tant que les organisations financières internationales ne s'impliquent pas elles aussi.

L'insuffisance chronique de ressources est certainement un obstacle à une meilleure efficacité des mécanismes que je viens d'évoquer. Si les États ayant des capacités économiques dans ce domaine renforçaient leur contribution, cela bénéficierait certainement, non seulement aux populations locales, mais également au monde développé, et permettrait d'éviter une pression migratoire supérieure à celle qui existe déjà.

Avant de terminer, je voudrais dire que nous ne pouvons nous empêcher de réfléchir sur certaines des causes sous-jacentes des conflits africains. La question de la pauvreté et du sous-développement extrême dans la région sous-tend toutes nos discussions sur des situations nationales. Il ne fait pas de doute que l'on pourrait éviter, dans une large mesure, l'effusion de sang et les pertes d'argent si les pays développés lançaient un programme ouvert à toute la communauté internationale destiné à intervenir dans l'économie de ces pays, en leur fournissant des experts techniques, en suivant leurs décisions économiques, en générant des investissements et en ouvrant largement les portes à leurs exportations.

La promotion de cas nationaux de succès dans le domaine du développement peut avoir un effet multiplicateur dans la région et lui permettre d'émerger de sa situation actuelle. Toutefois, cela exige avant tout de la volonté politique, par exemple la volonté de réduire les subventions aux produits agricoles actuellement en vigueur sur les marchés des pays riches, ou encore d'annuler la dette extérieure de l'Afrique. De telles mesures peuvent être encore plus efficaces pour atténuer la pauvreté en Afrique.

À cet égard, nous nous félicitons des initiatives que de nombreux gouvernements ont élaborées. Nous tenons à souligner l'initiative du Gouvernement des États-Unis et celles d'autres pays visant à combattre de

façon efficace l'épidémie de sida sur le continent. Nous espérons que cela n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres qui, à l'avenir, contribueront au bien-être de millions de citoyens africains.

Dans cette crise africaine, il y va de nouveau de la crédibilité même de notre Organisation. Celle-ci doit agir. Notre pays est prêt à participer à tous les efforts et sacrifices de la communauté internationale dans ce domaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Valdés pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence pakistanaise.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier chaleureusement d'avoir choisi cette question pour la séance récapitulative. Nous pensons qu'il s'agit d'une question très importante et tout à fait opportune au vu des prochaines missions du Conseil de sécurité en Afrique.

Vu que la Grèce interviendra au nom de l'Union européenne après ma délégation, comme on nous a demandé d'être brefs aujourd'hui, nous nous limiterons à quatre points qui, pour ma délégation, revêtent une importance particulière dans la mesure où ces missions vont bientôt avoir lieu, et que nous y participerons.

Premièrement, je traiterai de la dimension sous-régionale, qui est très importante dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Nous pensons que les initiatives sous-régionales doivent être soutenues par la communauté internationale et, à cet égard, nous sommes heureux de noter le rôle de plus en plus important que joue la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Afrique de l'Ouest, et en particulier sa participation active au règlement du conflit en Côte d'Ivoire.

Nous notons également avec intérêt la revitalisation de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) dans le contexte du conflit en République centrafricaine. Nous pensons également qu'il est important de relancer le forum créé par l'Union du fleuve Mano et qui pourrait jouer un rôle très important dans la promotion de mesures de confiance entre ses trois pays membres.

Il est également encourageant de noter qu'au niveau régional, l'Union africaine est prête à jouer un rôle actif dans la gestion et le règlement des conflits, comme cela apparaît dans la mission actuellement

déployée au Burundi pour superviser le cessez-le-feu et démobiliser les groupes rebelles sur une base volontaire.

Deuxièmement, la situation humanitaire fait partie intégrante des conflits et ne constitue pas un élément subsidiaire ou secondaire. Il est fondamental que les questions humanitaires jouent un rôle central dans la phase de règlement des conflits vu que les répercussions des conflits complexes en Afrique affectent malheureusement de façon dramatique les populations civiles. Ma délégation ne se lasse jamais de réitérer qu'il est inacceptable que, dans de nombreuses situations, les diverses factions en guerre ne permettent pas aux organisations humanitaires d'avoir accès à la population civile.

Troisièmement, le respect des droits de l'homme est un point fondamental, qui est également lié à la façon de traiter de la question de la responsabilité en cas de violations des droits de la personne lors de la phase de règlement d'un conflit. L'impunité est pour nous inacceptable et ce n'est qu'en créant des mécanismes appropriés permettant le traitement approprié de cette question que l'on progressera en matière de réconciliation, qui constitue l'un des plus grands défis pour les sociétés sortant d'un conflit.

Quatrièmement – et dernier point –, je voudrais traiter de la phase d'après conflit. Il est important que le Conseil de sécurité accorde l'attention requise à cette phase, vu que sa fragilité est l'un des plus grands défis posés aux pays africains ayant pu sortir d'un conflit.

Dans de nombreuses situations, cette phase d'après conflit se déroule dans un cadre régional caractérisé par d'autres conflits et par la présence de facteurs déstabilisateurs tels que le trafic des armes, la présence de mercenaires ou le problème des réfugiés. Il est donc très important que la communauté internationale suive de très près cette étape d'après conflit en fournissant le soutien politique et financier requis.

À ce propos, nous saluons la coopération de plus en plus étroite entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social à travers la création de groupes ad hoc, et nous appuyons les commentaires faits ce matin à cet effet par le Conseiller spécial Gambari.

Pour terminer, nous exprimons encore une fois notre satisfaction quant au thème retenu pour la séance

d'aujourd'hui. Nous ne doutons pas que les conclusions concrètes que nous aurons tirées aujourd'hui seront intégrées dans les missions et que le Conseil donnera une suite appropriée aux principales recommandations émises à propos des missions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de l'Espagne des aimables paroles qu'elle a adressées à la délégation pakistanaise.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Daratzikis (Grèce) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, pays en voie d'adhésion, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays associés, ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne est fermement convaincue que promouvoir une paix et un développement durables en Afrique est l'un des plus grands défis que la communauté internationale a à relever à l'aube du XXI^e siècle. À cet égard, nous mesurons l'importance du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

La gestion des conflits intra et interétatiques, qui continuent de sévir dans de vastes régions du continent africain, et l'assistance aux pays africains sortant d'un tel conflit devraient, à notre avis, figurer parmi les priorités absolues du système des Nations Unies. À ce propos, l'Union européenne soutient fermement l'action entreprise par l'Organisation des Nations Unies, en particulier par le Conseil de sécurité, dans les domaines de la diplomatie préventive ainsi que de l'établissement, du maintien et du renforcement de la paix.

La création, par le Conseil de sécurité, du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et, par le Conseil économique et social, du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit et l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ont fourni de précieux mécanismes pour faire face aux

nombreux besoins de ces pays. Dans le même temps, ces mesures témoignent d'un lien interactif entre la sécurité et le développement, ces deux domaines étant indispensables pour atteindre une paix et un développement durables. L'Union européenne salue la participation constante des institutions financières internationales à ce processus. Elles ont un rôle capital à jouer s'agissant de consolider la paix dans les pays qui sortent d'un conflit et de soutenir les efforts déployés pour atteindre la croissance et le développement à long terme.

Identifier et traiter les causes profondes et multidimensionnelles des conflits africains constitue un autre élément majeur du long combat en faveur de la paix et de la stabilité dans la région. Il est extrêmement important que l'on s'attaque à des questions comme l'injustice et l'inégalité socio-économique, la discrimination ethnique systématique, le déni des droits de l'homme, les différends sur la participation politique ou les revendications foncières de longue date, la prolifération illicite des armes légères, la détresse des réfugiés et des personnes déplacées et l'exploitation illégale des ressources nationales si l'on veut passer de la gestion des conflits à leur prévention et leur règlement définitif. De notre point de vue, il est impératif que des mécanismes et des institutions appropriés et efficaces existent, notamment la bonne gestion des affaires publiques et l'état de droit, que les droits de l'homme soient respectés et que l'on s'attaque aux inégalités fondamentales afin de prévenir à un stade avancé les conflits et d'instaurer une paix durable sur le continent.

L'Union européenne estime qu'une approche globale des causes profondes des conflits africains tirerait également profit d'une coopération renforcée entre le Conseil de sécurité et les autres organes de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous espérons vivement qu'un débat fructueux sera tenu à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont l'ordre du jour provisoire fournit, au point 40 b), un cadre approprié à l'émergence de nouvelles propositions.

L'Union européenne considère que les deux missions qui auront prochainement lieu dans la région serviront à rappeler le vif intérêt et l'attachement de la communauté internationale à l'égard de l'Afrique, en particulier au moment où les conflits qui sévissent dans certaines régions semblent s'intensifier, voire s'étendre aux pays voisins. Ces missions permettront également

au Conseil de mieux saisir la complexité de la situation sur place et seront une bonne occasion d'interagir avec les différents acteurs présents sur le terrain.

Dans le cadre du dialogue Europe-Afrique, nous travaillons conjointement pour mettre au point des approches communes pour aborder ces questions. La suite qui a été donnée au Sommet du Caire a véritablement illustré notre attachement mutuel à cette entreprise.

L'Union européenne n'a de cesse de soutenir la coopération régionale et sous-régionale et, à cet effet, elle participe activement à différentes initiatives visant à renforcer les capacités de maintien de la paix en Afrique. Nous prônons des rapports étroits entre l'ONU, d'une part, et l'Union africaine ainsi que les organisations sous-régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, d'autre part, et nous rendons hommage aux opérations de maintien de la paix menées par ces organisations en Afrique.

De plus, l'Union européenne sait gré au Secrétariat – plus précisément au Département des opérations de maintien de la paix – de travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés en Afrique, aux niveaux régional, sous-régional et national, notamment dans l'objectif de renforcer les capacités des fournisseurs de contingents et de renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales. Nous rendons hommage au rôle actif joué par l'Organisation des Nations Unies, en particulier pour ce qui est de partager l'information, de promouvoir la transparence, de mobiliser l'assistance et de stimuler les contacts entre donateurs et bénéficiaires de l'assistance en termes de formation, d'équipement et de soutien logistique, par exemple.

La création de l'Union africaine a été un événement particulièrement important pour le continent africain. Elle a engendré de nouvelles possibilités en termes de coopération économique renforcée, de partenariat politique et d'échanges culturels entre nos deux continents.

L'Union européenne se réjouit vivement du ferme attachement de l'Union africaine à la paix et la sécurité. La décision que l'Union africaine a prise au Sommet de Durban, tenu en juillet 2002, de créer un Conseil de paix et de sécurité ainsi qu'une force africaine en attente chargée de mener des opérations de soutien à la paix constitue une mesure décisive et

porteuse d'avenir. À cet égard, l'Union européenne estime que sa mise en oeuvre, notamment la prompt ratification du protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité, qui permettra d'assurer son entrée en force dans les temps voulus, constituera un progrès notable de la part des États membres de l'Union africaine. L'Union européenne est prête à continuer d'apporter son appui afin d'améliorer la prévention des conflits africains et de renforcer les capacités de règlement, notamment à l'échelon régional et du continent.

Pour terminer, je voudrais réitérer qu'en cette ère nouvelle de développement politique et économique en Afrique, l'Union européenne continuera d'apporter une contribution à l'Afrique dans tous les domaines possibles et de toutes les manières possibles, notamment en améliorant la coopération ici au sein de l'ONU, où la question de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique doit continuer à recevoir le plus haut niveau de priorité et d'urgence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Grèce pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Uruguay. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Paolillo (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Les graves problèmes qui affectent le continent africain doivent être une source de préoccupation pour toutes les régions du monde. Ils exigent la plus grande attention de tous nos gouvernements et devraient être une priorité absolue sur l'ordre du jour des organisations internationales.

Il est indispensable d'entreprendre une action concertée et énergique pour aider nos frères d'Afrique à surmonter les énormes obstacles qui freinent, voire paralysent leurs efforts en vue de parvenir au développement économique et à la démocratisation; des obstacles qui sont soit le résultat de plusieurs siècles de soumission à un régime colonial, le fruit de rivalités anciennes ou bien la conséquence de la pauvreté extrême et des conditions sociales précaires existant dans certaines régions du continent. Nous avons le devoir moral d'aider l'Afrique. Si nous n'honorons pas ce devoir, le reste du monde ne sera jamais en paix avec lui-même.

Je voudrais réitérer la solidarité de l'Uruguay avec tous les gouvernements et peuples africains, en particulier ceux qui se trouvent en ce moment en période de crise. Nous avons apporté la preuve de cette solidarité en participant, depuis de nombreuses années, à plusieurs missions de paix dans de nombreux pays, tels que le Mozambique, l'Angola, le Rwanda, la Sierra Leone, le Libéria, l'Érythrée, le Sahara occidental et la République démocratique du Congo.

Ces derniers jours, l'on a beaucoup entendu parler des événements tragiques qui se sont produits en République démocratique du Congo, où l'Uruguay contribue aux forces de paix des Nations Unies depuis le début de la mission, par l'intermédiaire d'un contingent qui actuellement rassemble plus de 1 600 hommes. Entre autres, ce fut une unité navale uruguayenne qui a réouvert la navigation et les communications fluviales du bassin du fleuve Congo, alors qu'elles étaient interrompues depuis plus de 3 ans.

Je voudrais faire part aux membres du Conseil de la profonde préoccupation du Gouvernement et du peuple uruguayens concernant la situation délicate dans laquelle se trouvent plus de 700 de nos compatriotes à Bunia, où l'Uruguay avait accepté qu'une partie de ses troupes soit transférée, en dépit du danger extrême qui règne dans la région. L'Uruguay n'a aucun intérêt économique dans cette zone, ni même au Congo en général. Sa présence dans ce pays infortuné n'obéit qu'à des préceptes moraux et à une tradition active de solidarité.

La situation de la population civile et des forces uruguayennes à Bunia est tout à fait terrible. Au bord d'une catastrophe humanitaire, et risquant à chaque instant d'être victimes de la violence incontrôlable et irrationnelle des factions rebelles, la vie des habitants de Bunia et des ressortissants uruguayens qui tentent de les protéger est devenue un véritable cauchemar, qui dure maintenant depuis plusieurs semaines.

Le Conseil vient d'ailleurs d'adopter une résolution, très attendue, autorisant le déploiement d'une Force multinationale d'urgence à Bunia, décision pour laquelle l'Uruguay tient à lui exprimer sa reconnaissance. Je voudrais également remercier les gouvernements des pays qui ont manifesté la volonté de participer à cette Force d'urgence, ainsi que le Secrétariat des efforts qu'il déploie pour en accélérer la constitution et l'envoi.

Au nom de mon Gouvernement et des ressortissants uruguayens dont la vie et l'intégrité physique et morale sont actuellement sérieusement menacées à Bunia, et au nom de l'ensemble de mon pays, je vous demande instamment de prendre immédiatement des mesures pour mettre en œuvre la résolution et procéder, le plus tôt possible, au déploiement de la Force d'urgence à Bunia, afin de restaurer le calme, d'assurer la sécurité de la population et de protéger la vie de tous. Tout retard risque d'être fatal aux habitants de Bunia et aux membres de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, ainsi que, il faut le dire, à la crédibilité et au prestige de l'Organisation.

M. Boubacar Diallo (Guinée) : Permettez-moi avant tout, Monsieur le Président, de vous dire toute l'appréciation de ma délégation pour la détermination, la compétence et la maîtrise avec lesquelles vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité durant le mois de mai. Je voudrais ensuite vous exprimer notre gratitude pour l'organisation de la présente séance de synthèse sur le thème « Conflits en Afrique : missions du Conseil de sécurité et mécanismes des Nations Unies pour la promotion de la paix et de la sécurité ». Cette séance, tout à fait opportune, se tient au moment où notre organe se prépare à effectuer, le mois prochain, deux missions sur le terrain, respectivement en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, deux sous-régions secouées par les soubresauts de conflits qui perdurent et qui affectent gravement la paix et la stabilité des pays qui les composent.

Dans son exposé liminaire de ce matin, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, a donné des indications claires sur les enjeux et l'ampleur de la tâche. Il a fait en même temps des suggestions sur la façon d'améliorer notre démarche. Ma délégation lui en est reconnaissante.

La décision que nous avons prise d'envoyer des missions en Afrique centrale et de l'Ouest témoigne, à n'en pas douter, de notre souci constant de contribuer à l'instauration de la paix et au développement de cette partie sensible du continent. Il nous appartient de tirer largement profit de ces missions en prenant autant de contacts nécessaires, tant au niveau des gouvernements, de la classe politique que de la société civile, pour faire une évaluation objective de la situation, avec les conséquences qui en découlent, et

affiner ainsi nos méthodes de travail en vue de trouver les solutions appropriées aux différents cas de figure. Les populations victimes des conflits en ont vivement besoin; elles qui n'aspirent qu'à la quiétude et à la sécurité pour pouvoir consacrer leurs énergies à l'amélioration de leur bien-être.

Notre Conseil ne peut toutefois assumer pleinement ses responsabilités que s'il agit en parfaite intelligence avec les acteurs régionaux et sous-régionaux dont l'importance et l'utilité dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits ne sont plus à démontrer. C'est pourquoi, nous devons au cours de nos visites tenir dûment compte de la dimension régionale, en prêtant une oreille attentive aux points de vue exprimés par les différents acteurs, et en en faisant une synthèse pour une approche globale, seule à même de contribuer à un règlement juste et durable des conflits.

Ma délégation voudrait, en outre, relever que l'appui au processus de paix passe indubitablement par le renforcement des missions de maintien de la paix. Elle se réjouit, à cet égard, des décisions prises par notre Conseil de créer la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire et d'autoriser le déploiement d'une Force multinationale intérimaire d'urgence en République démocratique du Congo.

Par ailleurs, comme le relevaient certains des orateurs qui m'ont précédé, notre Conseil ne doit nullement perdre de vue l'épineuse question de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères qui attisent de toute évidence les foyers de tension. Un message clair doit être adressé par les deux missions du Conseil à tous ceux qui entretiennent ce fléau préjudiciable au retour de la paix. La lutte contre le mercenariat qui se développe à une allure inquiétante en Afrique de l'Ouest ne doit pas non plus être en reste.

Pour terminer, ma délégation voudrait réitérer sa profonde conviction que les missions du Conseil de sécurité demeurent utiles et gardent toute leur importance. Il est de notre devoir de leur donner plus de vitalité en vue d'en faire des instruments plus efficaces au service de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Guinée des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): L'Afrique représente la conscience du monde et son avenir prometteur. L'Afrique est synonyme de pureté et symbolise la générosité. Sur son vaste territoire, de nombreuses races se sont mêlées et, grâce aux efforts déterminés de ses populations, l'Afrique a concouru à l'enrichissement du patrimoine humain. Partant de cette analyse, ma délégation vous exprime sa profonde gratitude, Monsieur le Président, à vous-même et à votre délégation soeur, pour avoir organisé cette importante séance. Nous voudrions également remercier M. Ibrahim Gambari, Conseiller spécial du Secrétaire général, de son importante déclaration.

Nous sommes profondément attristés de voir qu'un certain nombre d'États africains sont en proie aux conflits, dont beaucoup leur ont été imposés. Certains font rage depuis de longues années et ont eu des répercussions sans précédent sur les plans politique, sécuritaire, économique, social et humanitaire. La paix et la sécurité sont attendues depuis longtemps par ce continent et les États qui le composent. L'Afrique ne devrait pas être punie pour les richesses naturelles qu'elle recèle et pour sa diversité raciale et ethnique.

En dépit des efforts déployés à divers niveaux, nous n'avons pas abouti aux résultats escomptés. Nous voudrions d'emblée réaffirmer notre conviction que la communauté internationale devrait prêter une plus grande attention à l'Afrique et déployer des efforts concertés pour faciliter son développement et son relèvement à la suite des destructions infligées au cours des dernières décennies.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité n'a épargné aucun effort pour tenter de régler les crises qui ont englouti certains pays africains. Pour y faire face, le Conseil a créé 12 missions pour appuyer ou instaurer la paix dans divers États de ce continent. En adoptant ce matin une résolution prévoyant le déploiement rapide d'une force multinationale d'urgence dans la région de l'Ituri de la République démocratique du Congo, le Conseil a montré une fois de plus qu'il suivait activement l'évolution des événements dans les pays de ce continent.

L'intérêt du Conseil s'inscrit dans le cadre de l'intérêt manifesté par les autres organes de l'ONU. L'Assemblée générale a déployé un effort remarquable en adoptant, en particulier, le Nouveau Partenariat pour

le développement de l'Afrique (NEPAD). Par ailleurs, le Conseil économique et social a déployé un effort important, et nous ne devons pas oublier le rôle crucial joué par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, à titre personnel ou par le truchement de ses envoyés spéciaux et de ses représentants personnels dans la région pour essayer de rapprocher les points de vue divergents et mettre fin aux conflits et à la confrontation armée par la réconciliation, afin de permettre aux parties de mettre en oeuvre les accords et les résolutions du Conseil.

En dépit de ces mesures destinées à résoudre les conflits et à consolider la paix, nous sommes d'avis qu'un nouvel élan doit être imprimé à l'effort international. Le Conseil de sécurité a récemment envoyé des missions dans plusieurs États, notamment en Afrique australe, en Afrique de l'Est et dans la région des Grands Lacs. Les résultats positifs de ces missions se sont manifestés dans la suite des événements. À cet égard, nous espérons que les deux prochaines missions du Conseil en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest pourront s'acquitter des mandats qui leur ont été confiés et que les résultats escomptés seront atteints.

Les entretiens directs entre les membres des deux missions et les dirigeants de la douzaine d'États touchés directement ou indirectement par ces conflits seront salutaires. Les chefs de ces États et les dirigeants des organisations rivales doivent répondre à l'appel de la communauté internationale et mettre fin à toutes les formes de destruction et à toutes les hostilités. Ceci sera d'autant plus bénéfique si une position ferme est adoptée vis à vis de ceux qui contournent les résolutions de légitimité internationale ou qui répugnent à les appliquer.

La Syrie s'est félicitée de la création de l'Union africaine et du fait que ses organes subsidiaires ont entamé leurs travaux. Elle appuie également les efforts déployés par l'Union pour apaiser les conflits en Afrique. Nous reconnaissons en particulier le rôle joué à cet égard par la présidence de l'Union africaine – l'Afrique du Sud. Nous nous félicitons également des efforts régionaux et sous-régionaux en faveur du règlement des conflits dans les États de ce continent, tout particulièrement les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que ceux des autres organisations régionales, telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement

de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

La Syrie invite instamment la communauté internationale à renforcer les capacités matérielles des organisations régionales africaines de façon à ce qu'elles puissent s'acquitter effectivement de leurs mandats. L'expérience a montré que nous devons aborder les conflits africains de façon holistique et dans l'espace régional au sens large, étant donné que la plupart des États voisins contribuent aux causes des conflits et doivent être parties prenantes des solutions. À cet égard, nous nous félicitons du rôle important joué par les dirigeants des États africains qui ont organisé des réunions et servi de médiateurs dans le but de régler pacifiquement les conflits et de promouvoir la confiance mutuelle et les relations entre les États.

Nous réaffirmons que nous devons nous attaquer aux causes profondes des conflits en Afrique. Nous apprécions hautement l'importance des travaux du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et soulignons qu'il faut mettre en pratique ses recommandations. Un rôle essentiel incombe également aux instances et organisations de donateurs internationaux, dont l'aide en matière de reconstruction de l'Afrique est cruciale.

En tant que membre du Conseil de sécurité, la Syrie a cherché à s'intéresser de près aux problèmes que connaît l'Afrique. Elle a invité la communauté internationale par le passé, et l'enjoint aujourd'hui à n'épargner aucun effort pour mettre fin aux conflits qui ravagent les nombreux États africains. Nous espérons sincèrement qu'ensemble, nous parviendrons à tenir la promesse faite à l'Afrique, à savoir l'aider à surmonter ses difficultés et à poursuivre son enrichissement de la civilisation humaine et du progrès humain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant des Philippines. Au nom du Conseil, je lui souhaite la bienvenue à l'ONU. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de prendre la parole pour la première fois devant le Conseil de sécurité, et c'est pour moi un honneur que de le faire sous la présidence du Pakistan,

en abordant une question centrale dans les travaux du Conseil.

Monsieur le Président, c'est aussi pour ma délégation un plaisir que de vous féliciter, vous-même ainsi que votre délégation, pour la façon exceptionnelle dont le Pakistan s'est acquitté de la présidence au cours de ce mois, dont le point fort a été l'adoption de la résolution 1483 (2003). Nous félicitons également le Mexique de sa présidence du mois dernier, qui est digne d'éloges.

Ma délégation souhaite aussi remercier le Secrétaire général adjoint Ibrahim Gambari pour sa déclaration de ce matin.

Cette séance du Conseil de sécurité est opportune, puisqu'elle intervient deux jours avant le Sommet du Groupe des Huit, présidé par la France, qui se penchera, entre autres questions, sur celle du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Son importance est aussi renforcée du fait qu'elle intervient à la veille du départ de deux missions du Conseil de sécurité en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, qui doivent être conduites respectivement par la France et le Royaume-Uni.

Ces dernières semaines, le Conseil de sécurité a démontré son attachement indéfectible à la préservation de la paix et de la sécurité en Afrique. L'adoption de la résolution 1479 (2003), qui a créé la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et l'adoption, ce matin, de la résolution 1484 (2003), autorisant le déploiement d'une Force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia, sous la direction de la France, démontre de façon claire et éclatante la détermination du Conseil d'adopter une approche directe des conflits en Afrique.

Les mesures prises par le Conseil de sécurité en réponse aux crises qui ont éclaté en Côte d'Ivoire et à Bunia, et le rôle joué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour faciliter le processus de paix en Côte d'Ivoire et des pays fournisseurs de contingents, par la création d'une Force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia, sont des exemples de coopération qui méritent d'être soulignés.

À cet égard, ma délégation propose une série de mesures, dont nous pensons qu'elles renforceront le règlement des conflits en Afrique.

Premièrement, le partenariat du Conseil de sécurité avec les groupes régionaux, en particulier avec la CEDEAO et l'Union africaine, doit être pleinement exploité. Tout particulièrement, le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits récemment créé par l'Union africaine offre d'abondantes ressources pour compléter les efforts du Conseil de sécurité dans le règlement des conflits.

Deuxièmement, les missions du Conseil de sécurité dans les zones de conflit ont contribué à une meilleure compréhension des questions en jeu. Elles ont été utiles pour faciliter le processus de paix, et devraient être menées en collaboration accrue avec les groupes régionaux pertinents sur le terrain. À cet égard, ma délégation soutient fermement l'approche régionale du Conseil pour traiter des conflits spécifiques en Afrique par le biais des prochaines missions du Conseil. Nous espérons que ces missions auront des résultats positifs dans la réalisation de leurs objectifs.

Troisièmement, il faudrait systématiquement adopter dans les situations conflictuelles en Afrique une approche intégrée rapprochant tous les acteurs concernés appartenant au système des Nations Unies, et impliqués dans la prévention et le règlement des conflits et la reconstruction après les conflits. Nous nous félicitons de la tendance actuelle à un renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social dans ce domaine. À cet égard, ma délégation souhaite prendre note du succès du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau. D'autres mécanismes, tels que le Groupe consultatif spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, les groupes d'amis et les représentants spéciaux du Secrétaire général, peuvent aussi contribuer à cette approche intégrée.

Nous pensons que les Africains ont eux-mêmes la capacité de jouer un rôle clef dans la promotion de la paix et de la sécurité dans leur région, et que la communauté internationale devrait les soutenir dans ces efforts. Le développement économique et le progrès dans la région peuvent également être améliorés par la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique.

Pour terminer, en dépit de l'importance du règlement des conflits, ma délégation souligne la nécessité d'élaborer des stratégies adéquates de

prévention des conflits, qui constituent des mesures prioritaires pour la promotion de la paix et de la sécurité de l'Afrique, comme de toutes les régions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des Philippines des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République démocratique du Congo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ieka (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, au moment où votre présidence pour ce mois touche à sa fin, qu'il me soit permis de vous dire toute la satisfaction de ma délégation pour la manière fort remarquable dont vous vous êtes acquitté de votre noble mission, et de rendre hommage à votre savoir-faire et votre compétence.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de la République soeur du Congo, lequel, avec la clarté et l'éloquence qui sont les siennes, a exposé au nom des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), les grandes lignes des évolutions dans notre communauté, en matière de paix et de sécurité. Ainsi, ma délégation limitera son intervention à la République démocratique du Congo.

Tout en remerciant sincèrement le Conseil de sécurité d'avoir maintenu la situation dans notre pays parmi ses priorités, elle voudrait saisir cette occasion pour le remercier également d'avoir ce matin répondu, et répondu unanimement, à la demande du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de déployer dans les meilleurs délais une Force multinationale à Bunia, en vue de contribuer au retour de la normalité en Ituri, ce district de la province orientale de la République démocratique du Congo, une nouvelle fois meurtri en l'espace de quelques mois par les agissements des forces du mal. Instrumentalisés par deux pays voisins du nôtre, les événements de Bunia frappent de par leur similitude avec ceux qu'a connus Kisangani, où les armées régulières de ces deux mêmes pays s'y sont affrontés à plusieurs reprises à l'arme lourde, faisant des milliers de victimes. La multiplicité des seigneurs de guerre, sans foi ni loi, en Ituri, tout comme plus au sud, dans les provinces du Nord et Sud-Kivu, ainsi que dans le Maniema, est si préoccupante que d'aucuns parlent déjà de la « somalisation » de cette partie de la République

démocratique du Congo. Pire, les exactions commises permettent d'établir un certain parallélisme avec d'autres événements tels que ceux commis sur le territoire rwandais, il y a de cela une dizaine d'années, où un terrible génocide a eu lieu. Les émissions de la radio Candip, de Thomas Lubanga, rappellent, à s'y méprendre, celles de Radio Mille collines, de sinistre mémoire.

L'Ituri, Monsieur le Président, est un épiphénomène, par rapport à la situation générale du pays. Les massacres qui viennent de s'y perpétrer s'ajoutent, en effet, à une longue liste macabre, faite de violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, depuis l'enclenchement de la guerre d'agression, le 2 août 1998. L'Ituri est donc une nouvelle catastrophe dans le drame congolais. Des centaines de morts avérées, des milliers de déplacés internes, des milliers de personnes vivant dans des conditions infra-humaines dans ou aux alentours des locaux de la MONUC où elles cherchent à trouver un refuge sous la protection des troupes uruguayennes qui accomplissent un excellent travail. Ma délégation ne voudrait pas omettre de rappeler que des membres de la communauté internationale ont payé un lourd tribut. Deux représentants de la Croix-Rouge, ainsi que deux agents de la MONUC, tous attachés, loin de leur famille, à la cause du retour de la paix et de la dignité dans notre pays ont été sauvagement assassinés. Leurs corps ont été retrouvés mutilés, au-delà de l'imaginable.

Face à toutes ces atrocités, il importe que le message de la communauté internationale ne souffre d'aucune ambiguïté. Le message doit gagner en clarté et le Conseil de sécurité se doit de lancer un signal fort à l'endroit de ceux qui les commettent. À titre d'exemple, les auteurs des tueries des 14 et 15 mai 2002 à Kisangani, dont les noms figurent dans les rapports officiels onusiens, sont toujours libres de leurs mouvements et continuent de vaquer normalement à leurs occupations. Dès lors, comment un violeur potentiel des droits de l'homme et du droit international humanitaire ne pourrait-il pas se sentir conforté dans son probable forfait s'il sait à l'avance qu'en le commettant, non seulement il sera impuni, mais qu'il bénéficiera également, peut-être, d'un strapontin ou d'une prime, octroyés sur l'autel de la paix? C'est le cas de Thomas Lubanga, ancien pensionnaire de la prison centrale de Makala à Kinshasa, criminel et terroriste de son état. Faut-il le

considérer pour ce qu'il est réellement, à savoir et je le répète, un criminel, ou faut-il dérouler le tapis rouge devant lui? Au moment où le Conseil de sécurité s'engage résolument dans la stabilisation de l'Ituri, et partant, de toute la République démocratique du Congo et l'ensemble de la région des Grands Lacs, l'Ituri constituera sans nul doute un test important de la volonté nationale et de la communauté internationale.

Dans le cadre du partenariat, qui s'est fort heureusement scellé entre le Conseil de sécurité, l'Union africaine et les parties impliquées ou intéressées au conflit en République démocratique du Congo, le Conseil a pris l'initiative de dépêcher régulièrement une mission dans la région. Nous constatons avec bonheur que chaque passage de la mission du Conseil de sécurité a donné lieu à des avancées notables du processus de paix. Nous sommes convaincus qu'il en sera de même avec la mission en Afrique centrale que nous aurons l'insigne honneur d'accueillir dans quelques jours à Kinshasa. Les défis sont immenses, certes, ils ne sont pas insurmontables.

Dans l'immédiat, un accent particulier devrait être mis sur la mise en oeuvre de la transition et le parachèvement du processus de paix en cours. La cessation effective des hostilités sur toute l'étendue du territoire national, plus particulièrement dans sa partie est, est primordiale pour permettre au Gouvernement de transition d'y asseoir son autorité conformément aux prescrits des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de l'Accord de Lusaka et des autres accords partiels consécutifs.

Les réformes prévues par la Constitution de transition mériteraient d'être soutenues. Celle de l'armée, attribut par excellence de la souveraineté et de la défense du territoire national, devrait être appuyée et accélérée, notamment dans le cadre de la formation rapide d'une armée intégrée et républicaine. La réforme du système judiciaire, devrait, quant à elle, constituer une priorité afin de s'atteler à l'épineuse question de l'administration de la justice et de l'impunité. Les millions de Congolaises et de Congolais, qui ont souffert dans leur chair de l'agression armée et des exactions de la part des seigneurs de guerre, réclament justice. On ne saurait la leur dénier.

Les résolutions de la Commission de pacification de l'Ituri devraient aussi bénéficier d'un appui sans réserve. Elles doivent être mises en oeuvre

intégralement. Toutefois, il sied d'indiquer que les tâches de pacification, de réconciliation, de respect de l'ordre et de la loi sont des fonctions dévolues à une entité gouvernementale. Les capacités du Gouvernement de transition mériteraient donc d'être renforcées à cet effet.

À court et moyen terme, les concepts de 2D-2R et 2D-3R mériteraient d'être repensés si l'on souhaite qu'ils soient véritablement effectifs. Ils devraient naturellement concerner les groupes figurant dans les annexes de l'Accord de Lusaka, mais également s'étendre à ceux créés récemment dont certains combattent en Ituri. Il est aussi primordial de créer un mécanisme viable susceptible d'enrayer la circulation des armes légères et de petit calibre qui crée des situations d'instabilité, véritables terrains de prédilection pour toutes sortes de réseaux mafieux, criminels et terroristes. À cet effet, nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les vues qu'ont exprimé cet après-midi les délégations de l'Allemagne, de la Bulgarie et de la Guinée.

Il s'agit aussi de mettre fin à l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ces ressources s'avèrent in fine être une malédiction pour les pays qui ont la chance d'en posséder. Ces pays, dont le nôtre, sont extrêmement pauvres et représentent la quasi-totalité des conflits dans le monde. Parallèlement, il serait utile d'intégrer dans une approche globale les différents processus de paix dans la région. Celui d'Arusha pour le Burundi est largement avancé et semble être sur la bonne voie. Celui de Lusaka pour la République démocratique du Congo est irréversible. Que ces deux processus réussissent et un espace libre et démocratique sera créé. Cela est sain pour la région des Grands Lacs. Il importera dès lors que les deux autres pays de cette région rendent compte des efforts qu'ils entreprennent sans nul doute en matière de démocratie réelle, de réconciliation et de concorde nationale.

Dans le long terme, l'organisation et la convocation d'une conférence internationale sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs devient une absolue nécessité. Cette conférence est, de notre point de vue, le forum le plus viable pour jeter les bases de relations nouvelles, empreintes de respect et de confiance mutuelles entre les pays de la région. Une fois la paix retrouvée, les Congolaises et les Congolais ne manqueront pas de partager avec le monde leur vision de ce qu'ils comptent accomplir pour le bonheur

de leurs générations présentes et futures. Cette utopie, qui est la nôtre, nous comptons la partager et la réaliser avec le concours de tous les membres de la communauté internationale.

Avant de terminer, Monsieur le Président, permettez à ma délégation de vous demander de bien vouloir exprimer à l'endroit du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, notre reconnaissance pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue du retour de la paix dans notre pays. Nous lui savons gré de sa récente initiative et saisissons cette occasion, toujours à travers votre personne, pour remercier sincèrement tous les pays qui ont décidé sous une forme ou une autre, d'y répondre favorablement. Ces remerciements, pour votre engagement constant et sans faille aux côtés du peuple congolais, vous seront réitérés dans quelques jours par la voix la plus autorisée de la République.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à commencer par vous exprimer mes remerciements, Monsieur le Président, pour avoir convoqué cette séance de récapitulation pour discuter des missions du Conseil de sécurité en Afrique et des mécanismes des Nations Unies visant à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Nous souhaitons remercier l'Ambassadeur Gambari, Représentant spécial du Secrétaire général, de son intervention.

Récemment, la situation en Afrique centrale – particulièrement en République démocratique du Congo – est devenue extrêmement inquiétante; le processus de paix se heurte à plusieurs obstacles. En Afrique de l'Ouest, la paix en Sierra Leone attend toujours d'être consolidée, le conflit au Libéria n'est toujours pas réglé et la situation en Côte d'Ivoire continue d'être caractérisée par des facteurs déstabilisateurs. Les missions du Conseil de sécurité dans ces deux régions, qui auront lieu en juin, sont à la fois opportunes et utiles. Nous espérons qu'elles joueront un rôle efficace pour promouvoir la paix dans ces deux régions.

Au cours des dernières années, le Conseil de sécurité s'est activement engagé dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix. Il a fait des progrès mais il a également dû faire face à des difficultés et à des problèmes. Aujourd'hui, je voudrais m'étendre sur une question, à savoir l'importance d'assurer au maintien

de la paix et de la sécurité une base économique et financière solide.

Le continent africain possède d'énormes richesses naturelles. Cela est vrai tant pour la République démocratique du Congo que la Sierra Leone. Mais, en raison de divers facteurs, la sécurité économique et financière devient souvent un point de friction dans le processus de cessation des conflits et de reconstruction de la paix.

En fait, l'incapacité à obtenir des ressources économiques et financières suffisantes entrave la promotion des processus de paix. À cet égard, il faut noter qu'au cours des dernières années, la coopération entre les Nations Unies et les institutions financières internationales, y compris la Banque mondiale, s'est accrue, et que les divers organes du système des Nations Unies – comme par exemple, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – ont également renforcé leur coordination.

L'insuffisance des ressources financières au cours des processus de paix reste un problème difficile. Ainsi, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO), grâce à son opération de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, joue-t-elle un rôle essentiel dans la stabilisation de la situation dans ce pays, or cette opération souffre du manque de fonds. En Sierra Leone, le processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion des anciens combattants est retardé faute de fonds.

Après la fin des conflits et l'instauration de la paix, des pays continuent de faire face à de graves difficultés, qui peuvent déclencher de nouveaux troubles. Ainsi, en Guinée-Bissau, les accords de paix sont-ils mis en oeuvre, mais les graves difficultés économiques menacent de plonger ce pays dans une nouvelle guerre.

Des garanties économiques et financières représentent donc une question importante pour le Conseil de sécurité lorsqu'il cherche à prévenir et à gérer des conflits en Afrique et d'en empêcher la résurgence.

Les Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, doivent s'efforcer de trouver des solutions effectives en vue de permettre à l'Organisation d'accroître sa capacité de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Wang Yingfan pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants au Président du Conseil de sécurité de consacrer la séance récapitulative de ce mois au thème des conflits en Afrique, avant l'envoi sur ce continent de deux missions du Conseil. Nos discussions montrent clairement la nature pratique et l'utilité réelle d'une telle action. L'échange de vues d'aujourd'hui aidera certainement les membres du Conseil de sécurité dans leur travail au cours de leur déplacement en Afrique.

La Russie partage la conviction générale quant à l'existence d'un lien entre la paix et le développement. Nous soutenons l'élaboration d'une approche globale et approfondie au règlement et à la prévention des conflits ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté, en vue d'assurer le développement et la promotion de la démocratie en Afrique. Nous pensons que la priorité doit être accordée aux méthodes politiques et diplomatiques et à la neutralisation des facteurs qui contribuent à l'émergence et à la poursuite des conflits. Il ne fait pas de doute que les Africains eux-mêmes doivent jouer un rôle clef en la matière.

La Russie participe activement aux efforts de maintien de la paix en Afrique; des Russes sont représentés dans toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU sur le continent.

L'Afrique n'a pas été épargnée par les nouveaux défis et les nouvelles menaces. Il est important que, face à ces problèmes, le Conseil de sécurité agisse avec la même détermination et le même sérieux que dans d'autres régions. Il est inadmissible de faire deux poids, deux mesures. Cette idée a déjà été exprimée dans cette salle par le représentant de la Malaisie, et nous l'appuyons.

Les prochaines missions du Conseil de sécurité devront faire face à une nouvelle menace au continent africain et l'analyser : la multiplication de groupes armés illégaux. Ces groupes représentent souvent une menace pour l'ordre constitutionnel, voire l'existence même d'États souverains, comme l'a dit avec éloquence à cette réunion le représentant du Congo, M. Ikouebe.

Ces groupes n'ont souvent aucun programme, si ce n'est la volonté de s'emparer du pouvoir à tout prix.

Il peut en résulter des dizaines de milliers de victimes africaines. Vu que ces groupes pillent, violent et tuent des civils, en quoi sont-ils différents des terroristes? La déclaration faite aujourd'hui par le Représentant permanent du Burundi, M. Nteturuye, montre que les Africains eux-mêmes partagent ces vues.

Les groupes armés sont souvent manipulés de l'extérieur et deviennent les agents des intérêts des pays voisins. Ce phénomène a pris une dimension régionale et représente une menace à la paix et à la sécurité internationales. En vue d'éviter le pire scénario, les gouvernements doivent prendre contact avec ces groupes armés et réaliser des compromis dans le cadre d'un dialogue intranational. Cela peut s'expliquer et se comprendre et chaque situation exige un examen particulier. Mais une telle approche conduit à la légalisation des rebelles et à une situation où, au lieu de recourir aux moyens constitutionnels pour régler des problèmes internes, l'on choisit la violence.

La question de la sécurité des frontières exige une nouvelle approche. Pour des raisons historiques, les frontières africaines ont toujours été poreuses. Cela a permis de maintenir les liens ethniques entre tribus et contribué à une coopération transfrontalière.

Mais, aujourd'hui, la perméabilité et la vulnérabilité des frontières deviennent souvent la cause du débordement de situations conflictuelles, de flux illimités d'armes illégales, d'une contrebande, de la criminalité transfrontalière, de l'exportation illégale de ressources naturelles et du déplacement libre de groupes armés et de mercenaires.

Les missions du Conseil de sécurité doivent attirer l'attention sur ce problème, qui pourrait conduire à une déstabilisation plus grave de plusieurs régions de l'Afrique. La Russie appuie les efforts entrepris par les Nations Unies pour renforcer le potentiel de l'Afrique en matière de maintien de la paix et le lancement d'un partenariat effectif dans le domaine du maintien de la paix.

La coopération entre les structures africaines de maintien de la paix et le Groupe des Huit est très prometteuse. Nous partageons les vues exprimées à cet égard par l'Ambassadeur de l'Allemagne, l'Ambassadeur Pleuger. Nous relevons avec satisfaction l'intensification des efforts de maintien de la paix, déployés par l'Union africaine et des organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de

l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Nous saluons l'importante contribution qu'apportent à la paix plusieurs États africains. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que, dans certains cas, les analyses du Conseil de sécurité et des instances africaines divergent et que les demandes de nos partenaires africains ne trouvent pas toujours un écho favorable au sein du Conseil de sécurité.

À cet égard, nous appuyons la proposition faite par le Président du Groupe des États africains, le Représentant permanent de Maurice, M. Koonjul, tendant à organiser des consultations entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine. Nous partageons également les vues exprimées par le représentant de l'Angola, M. Gaspar Martins, à propos de la coopération avec les organisations sous-régionales. Nous devons prêter l'oreille à l'opinion de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) au sujet du mandat de la mission de l'ONU en République démocratique du Congo, opinion que nous a transmise aujourd'hui le représentant de la République du Congo, M. Ikouebe.

Aujourd'hui, plusieurs délégations ont parlé des sanctions comme d'une mesure à prendre à l'encontre de ceux qui troublent la paix et la sécurité. Il s'agit d'une arme très tranchante. Le régime des sanctions internationales est obligatoirement imposé sur décision du Conseil de sécurité. Ce régime est inadmissible lorsque, comme nous l'a récemment rapporté un groupe d'experts de l'ONU, ceux qui sont visés ignorent qu'ils font l'objet de telles sanctions. Il est primordial que le Conseil de sécurité surveille de très près l'application de ses résolutions. Pendant son voyage en Afrique de l'Ouest, le Conseil de sécurité pourra, par lui-même, se faire une idée de l'efficacité des sanctions imposées à certains pays de la région.

Le Conseil de sécurité examine régulièrement la situation dans différents pays africains qui se relèvent d'un conflit. Nous sommes préoccupés par les lacunes et les complications apparues dans certains cas : coup d'état militaire en République centrafricaine, obstacles au processus de sortie du conflit en Guinée-Bissau. En ce qui concerne ce dernier cas, nous espérons que la mission du Conseil de sécurité pourra contribuer de manière positive à la bonne continuation du processus. Nous pensons qu'avec ces deux missions en Afrique

centrale et de l'Ouest, le Conseil pourra se rendre compte par lui-même de la situation humanitaire dans les zones de conflit.

Les informations reçues montrent que, dans ces zones, des actes inhumains, barbares et cruels sont perpétrés contre la population civile. Des assassinats gratuits sont commis à l'aide de machettes, devenues armes de destruction massive. On assiste à des phénomènes incompatibles avec la civilisation du XXI^e siècle. Des enfants soldats sont entraînés dans cette violence sans limite. Il est impératif que les missions du Conseil de sécurité envoient un signal fort à ceux qui sont directement concernés : les auteurs de crimes contre l'humanité seront inmanquablement traduits en justice tandis que les coupables seront condamnés en fonction de leur forfait. Nous appuyons, à cet égard, les propos du représentant de la République démocratique du Congo, M. Ileka. Le sang et les cendres des victimes innocentes nous en donnent l'obligation.

La quasi-totalité des conflits africains revêtent une dimension régionale. C'est de la situation qui règne dans les pays voisins et d'autres facteurs régionaux que dépendent en grande partie le succès ou l'échec de l'action internationale en matière de règlement des conflits. La Russie propose qu'au cours de son voyage en Afrique centrale, la mission du Conseil de sécurité sonde la position des États de la région des Grands Lacs sur l'idée d'adopter une déclaration de bon voisinage qui pourrait ensuite devenir un pacte sur les relations de bon voisinage. De toute évidence, l'élaboration de ce document favorisera la compréhension mutuelle entre les gouvernements de cette région africaine, le règlement des problèmes en suspens et le renforcement de la confiance entre ces mêmes gouvernements. Ce travail pourrait être une étape décisive des préparatifs d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Il n'existe pas de recette qui permette de régler rapidement les problèmes incommensurables posés par les conflits africains. Pour y parvenir, des efforts ciblés doivent être déployés sur plusieurs fronts par les amis de l'Afrique et avant tout par les Africains eux-mêmes. Nous osons espérer que les missions que le Conseil de sécurité s'apprête à mener sur ce continent conformément aux mandats confiés permettront de régler les crises et d'écarter les nouveaux dangers et les nouvelles menaces qui pèsent sur l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamanzi (Rwanda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de ma délégation, profiter de l'occasion pour vous remercier très sincèrement d'avoir convoqué cette importante séance consacrée à la paix et aux conflits en Afrique. Je voudrais également vous féliciter pour le remarquable travail que le Conseil de sécurité a accompli durant le mois de mai, sous votre présidence. Par ailleurs, ma délégation tient à souligner combien elle apprécie l'analyse et les recommandations présentées ce matin par l'Ambassadeur Gambari. De plus, ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant du Congo au nom des pays de l'Afrique centrale quant à l'évolution du processus de paix dans la région.

Ces derniers mois ont été marqués par les événements tragiques et regrettables survenus dans l'est de la République démocratique du Congo, où un grand nombre de civils innocents ont été, de façon scandaleuse, massacrés ou déplacés de force et plongés dans la misère. Ces événements ont eu lieu alors que les Congolais venaient de convenir d'un cadre politique destiné à mettre en place des structures transitoires permettant d'instaurer une paix et une sécurité durables au profit du peuple congolais et des pays voisins.

Face à l'ampleur de ces événements, il est indispensable que la communauté internationale offre un soutien inconditionnel à l'ensemble des parties congolaises dans le processus de construction d'une paix durable. En effet, un engagement solide de la part de la communauté internationale est primordial pour permettre à la population de la République démocratique du Congo de rétablir la confiance entre ses différentes composantes et de rechercher l'unité nationale.

À cet égard, le Gouvernement rwandais apprécie à sa juste valeur la remarquable initiative que le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, a prise en conduisant des consultations aux fins du déploiement d'une force multinationale neutre, principalement chargée de venir en aide aux populations de l'Ituri et de prévenir une nouvelle catastrophe humanitaire dans la région.

Ces populations ont en effet souffert de la situation chaotique et dangereuse encouragée par l'absence d'une dynamique appropriée pour mettre en place les cadres politiques de Lusaka et de Pretoria. Le Gouvernement rwandais recommande que la force multinationale soit un appui fort au processus de pacification sans interférer avec les cadres de Lusaka et de Pretoria, qui constituent les termes de référence clefs pour la restauration d'une paix et d'une sécurité durables en République démocratique du Congo et dans tous les autres pays de la région des Grands Lacs.

Le Gouvernement rwandais se félicite également de la prochaine mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale, qui aura lieu au cours du mois de juin. Il s'agit d'une étape cruciale pour donner un élan au processus de pacification qui se déroule dans les pays de la région des Grands Lacs, en particulier en République démocratique du Congo et au Burundi. La mission devrait s'efforcer d'aider les protagonistes congolais à identifier les voies et moyens de surmonter les obstacles qui persistent à la mise en place de structures nationales et intégrées de transition. Il serait très utile de lancer un appel ferme aux différentes parties congolaises, en particulier au Gouvernement en place à Kinshasa, pour qu'elles fassent preuve de plus de volonté politique et d'ouverture d'esprit, afin de préserver les bons résultats obtenus jusqu'à présent grâce aux remarquables initiatives de paix, régionales et internationales, menées en faveur de la République démocratique du Congo.

Pour ce qui est du Burundi, le Gouvernement rwandais voudrait faire part de son souhait de voir la mission du Conseil de sécurité contribuer à renforcer les mécanismes d'application des Accords de paix d'Arusha afin d'obtenir rapidement le retour de la paix sur l'ensemble du territoire burundais. Les recommandations concernant la mission africaine au Burundi devraient être formulées en vue d'améliorer son efficacité sur le terrain pour la plus grande sécurité et le plus grand bien du peuple burundais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Rwanda de ses aimables paroles aimables.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hachani (Tunisie) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour

l'excellente manière avec laquelle le Pakistan et vous-même conduisez les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de mai. Vous nous avez en effet proposé un programme de travail qui a pris en compte les intérêts variés du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

De nombreuses délégations ont initié, à l'occasion de leur présidence du Conseil, des débats thématiques importants ayant permis d'échanger des vues et d'élargir le champ d'application du concept de paix et de sécurité internationales. Le résultat de ces différents thèmes doit servir pour le Conseil de référentiel dans ses approches en ce qui concerne les questions qu'il examine. Le fait que plusieurs pays non membres du Conseil prennent part à cette réflexion exhaustive constitue un signe positif dont le Conseil doit tirer profit.

La pertinence du thème que vous avez soumis à la discussion au Conseil aujourd'hui est également à relever, d'autant plus qu'il permet d'examiner autant que possible les situations de tension et de conflit dans leur contexte régional et sous-régional et de faire en sorte qu'il y ait une plus grande interaction entre le Conseil et les acteurs sous-régionaux dans la recherche de solutions aux problèmes posés.

Il est réconfortant de constater que les conflits en Afrique bénéficient du suivi constant du Conseil de sécurité et qu'un effort soutenu et sincère est fourni par tous les membres pour alléger autant que possible les maux politiques, économiques et sociaux qui accablent notre continent. Il est cependant important que l'engagement du Conseil vis-à-vis de l'Afrique soit encore plus prononcé. Il serait peut-être pertinent que le Conseil procède de temps en temps, comme c'est le cas aujourd'hui, à une évaluation de sa propre action à l'égard des conflits africains qui perdurent ou qui se compliquent afin de poser les véritables problématiques et d'explorer, si nécessaire, de nouvelles voies qui pourraient s'avérer plus porteuses pour la solution de ces conflits.

Les futures missions que le Conseil de sécurité mènera dans deux régions de l'Afrique, le mois prochain, représentent des initiatives, à maints égards, novatrices qui sont à saluer car elles permettent de s'impliquer directement en vue d'aider les parties au conflit à négocier une solution pacifique et rapide à leur différend.

La reconnaissance de l'interdépendance des situations dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale ainsi que le rôle joué par l'Union africaine et les autres intervenants africains illustrent bien la manière dont il faut procéder pour que le Conseil soit effectivement à l'écoute des mécanismes sous-régionaux dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont déjà établi, dans le cadre du développement de leurs rapports, des mécanismes de consultation et de coopération qui visent l'amélioration de l'action commune des deux organisations, en particulier en matière de maintien de la paix et de la prévention des conflits. À cet égard, il est important de souligner que les efforts et les initiatives à mener doivent l'être sur la base de paramètres fixés par les États africains eux-mêmes, en conformité avec les principes et les objectifs de l'Union africaine et dans un cadre d'étroite collaboration avec le Conseil de sécurité.

De même, et vu que les activités de l'ONU et celles de l'Union africaine sont complémentaires en matière de maintien de la paix et de la prévention des conflits, il est essentiel, à notre avis, que la communauté internationale accorde toute l'importance voulue au renforcement de la capacité africaine par un soutien matériel et financier substantiel en faveur d'un mécanisme africain pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique.

La Tunisie n'a cessé de renforcer sa participation aux efforts de paix menés par le Conseil de sécurité, efforts qui doivent s'inscrire à nos yeux dans le cadre d'une approche globale tenant compte des dimensions politique, sociale et économique, et notamment du lien étroit entre le développement, la paix et la sécurité. D'où l'importance pour mon pays de voir se développer une stratégie internationale qui repose sur une démarche intégrée permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits telles que la pauvreté et l'exclusion. Cette démarche nécessite une implication plus importante et approfondie des organes chargés du développement tout en mettant l'accent sur l'importance des programmes à impact rapide qui peuvent participer à aider les populations sortant des conflits et relancer la vie normale.

C'est pour cette raison qu'il faudrait, à notre avis, continuer à insister sur la nécessité de voir le Conseil de sécurité autoriser la participation des pays touchés par le conflit, les intervenants onusiens et autres dans

la préparation, l'élargissement ou la prorogation des mandats des missions des Nations Unies, cela afin de prendre en considération leurs avis et expertise en matière de reconstruction ainsi que les besoins urgents de ces pays en conflit et de garantir ainsi le succès des missions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Tunisie pour ses paroles aimables.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Mulamula (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je vais rompre quelque peu la monotonie de vos fonctions, Monsieur le Président, en introduisant la dimension de parité entre les sexes du fait, notamment, de ma participation au débat d'aujourd'hui.

Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur les conflits en Afrique, un motif de grande préoccupation pour notre continent. La Tanzanie reconnaît et salue la contribution qu'apporte le Pakistan aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique.

Le fait que la présente séance se tienne au lendemain de la célébration de la première Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies est en soi fort louable. Je voudrais rendre hommage aux plus de 1 800 soldats de la paix qui ont perdu la vie au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité a consacré à l'Afrique pas moins de 60 % de son ordre du jour. Certes, ce n'est pas une source de fierté pour l'Afrique, mais cela montre que le Conseil est déterminé de régler ce qui paraît être des conflits interminables sur notre continent. Nous le félicitons d'avoir réussi à rétablir la paix en Sierra Leone et en Éthiopie et Érythrée.

Malgré ces accomplissements, les conflits en Afrique ne cessent de faire rage, faisant des millions de morts, déplaçant des civils, séparant les familles et dévastant des économies, sans compter la destruction des biens et de l'infrastructure.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur les causes profondes des conflits en Afrique. Le rapport détaillé

du Secrétaire général d'avril 1998 (S/1998/318) et les rapports qui ont suivi ont abouti à l'adoption de résolutions par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Toutefois, il ne faut jamais oublier que, faute de s'attaquer aux causes profondes, il ne sera pas facile de régler les conflits qui affectent le continent africain.

À cet égard, ma délégation souhaite rappeler au Conseil qu'il devrait attacher la plus grande importance à la mise en œuvre, notamment, des objectifs du Millénaire en matière de développement, du Consensus de Monterrey et des conclusions du Sommet mondial pour le développement social, tenu l'an dernier à Johannesburg. L'élimination de la pauvreté demeure la priorité des priorités si nous voulons réaliser la paix et le développement durables.

Si les paroles équivalaient à des actes, et après tant de déclarations, de propositions, de résolutions et de plans d'action avancées dans cette salle, l'Afrique voguerait dans un environnement débarrassé des conflits. Il s'agit donc de déterminer combien nous avons réalisé à la suite des nombreuses réunions et débats et des déclarations, et résolutions qui en sont issues. C'est dans la recherche d'une réponse à cette question que réside, à mon sens, la signification du débat d'aujourd'hui.

Malgré les succès obtenus sur le front politique, la situation en République démocratique du Congo laisse à désirer. Le Conseil de sécurité doit agir, et agir rapidement, si nous voulons éviter une catastrophe génocidaire et humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo – la région bouleversée de l'Ituri. Tout en nous félicitant de la décision prise aujourd'hui par le Conseil d'autoriser le déploiement d'une force multinationale à Bunia, cette mesure est prise à titre temporaire, comme le stipule expressément la résolution qui vient d'être adoptée. Nous espérons que le Secrétaire général pourra déployer une force plus robuste et plus efficace afin de faire efficacement face à la situation sur le terrain et d'assurer le rétablissement de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la République démocratique du Congo. Les massacres perpétrés à Bunia sont un triste témoignage de l'inadéquation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Tout mandat confié à la MONUC à l'avenir qui ne relèverait pas du Chapitre VII de la Charte, conformément à l'Accord de Lusaka, ne serait pas à la hauteur des attentes du

peuple congolais, au nom duquel l'accord de paix a été signé.

La détermination du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie à rétablir la paix dans la région des Grands Lacs n'a pas besoin d'être démontrée. La Tanzanie a récemment signé un accord relatif au statut de la mission de la MONUC avec le Département des opérations de maintien de la paix, dans le cadre de nos efforts pour renforcer et faciliter la présence effective de la MONUC destinés à consolider la paix en République démocratique du Congo.

La passation harmonieuse du pouvoir au sein du Gouvernement de transition au Burundi a été une source de grande satisfaction pour la Tanzanie, qui se félicite donc de la décision du Conseil d'envoyer une mission dans la région – dont en Tanzanie – qui permettra notamment aux membres du Conseil d'évaluer la situation sur le terrain et d'obtenir des parties des informations de première main. Nous espérons que cette visite persuadera le Conseil de prendre d'autres mesures concrètes pour faire avancer le processus de paix et de rechercher de façon sérieuse une solution permanente pour mettre fin aux conflits violents dans la région et instaurer une paix et une stabilité durables.

Tout en me félicitant de la mission prochaine du Conseil dans notre région, je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer, Monsieur le Président, de la volonté inébranlable, de l'appui continu et de la coopération de la Tanzanie dans les efforts tendant à rétablir une paix durable dans la région des Grands Lacs.

Enfin, nous voudrions inviter le Conseil à trouver la volonté politique nécessaire et à mettre pleinement en oeuvre tout ce à quoi il s'est engagé de faire en Afrique dans ses diverses résolutions et déclarations présidentielles. Nous sommes certains qu'un Conseil de sécurité résolu peut produire des résultats susceptibles d'instaurer une paix et une stabilité durables en Afrique et, tout particulièrement, dans la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

Je voudrais maintenant faire quelques observations à titre national.

D'emblée, je voudrais exprimer les remerciements et la gratitude du Pakistan à tous les membres du Conseil, aux non-membres du Conseil et aux autres orateurs pour avoir pris part aux séances d'aujourd'hui. Je suis particulièrement reconnaissant à M. Ibrahim Gambari, Conseiller spécial du Secrétaire général, pour sa déclaration édifiante. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur de La Sablière et l'Ambassadeur Greenstock de leurs déclarations et d'avoir accepté la direction des deux missions du Conseil de sécurité, respectivement en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Le Pakistan souhaite plein succès à ces deux missions importantes.

Les observations faites au cours de notre débat par les représentants africains nous ont permis de mieux comprendre la situation sur le continent. À l'évidence, l'Afrique est confrontée à des défis monumentaux que sont la faim, la maladie, la pauvreté et les conflits qui perdurent dans diverses régions du continent, entraînant des conséquences graves en souffrances humaines, en instabilité et en sous-développement généralisé.

Les causes des conflits sont complexes : les rivalités ethniques et nationales, l'exploitation illégale des ressources naturelles, l'intervention étrangère, la prolifération des armes légères, l'utilisation des mercenaires et des enfants soldats, les violations des droits de l'homme, les mouvements des réfugiés et leur déplacement interne, ainsi que la propagation des maladies transmissibles, telles que le VIH/sida. La cause profonde de nombreux conflits réside avant tout dans la pauvreté et la faim généralisées, et c'est avec à-propos que la représentante de la Tanzanie a rappelé au Conseil l'importance de la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire en matière de développement et du Consensus de Monterrey.

L'exploitation illégale des ressources naturelles des pays africains alimente ces conflits. Le contrôle des zones riches en ressources semble être l'un des principaux objectifs militaires des groupes belligérants, mouvements rebelles et gouvernements. Nous avons eu les diamants des conflits dans le cas de l'Afrique de l'Ouest et aujourd'hui, le bois des conflits dans le cas du Libéria. Il se peut que nous ayons ensuite à faire face à l'or ou au platine des conflits, et la liste pourrait être interminable.

Le Conseil de sécurité doit adopter une approche dynamique visant à créer la paix en Afrique, qui doit

être globale et axée sur des solutions durables. De toute évidence, ces solutions durables devront englober plusieurs aspects.

Premièrement, elles doivent encourager les parties concernées à trouver elles-mêmes des solutions. Deuxièmement, elles doivent être accompagnées de la volonté politique de ceux qui appuient la paix aux niveaux interne, national, régional et international. Troisièmement, ces solutions doivent reposer sur des ressources et une assistance financières suffisantes pour la consolidation et le maintien de la paix. À long terme, les meilleures solutions pour les conflits consisteraient à intégrer ces nations et ces régions dans le système commercial et financier mondial sur une base équitable et durable. Quatrièmement, ces solutions doivent comprendre une action humanitaire et assurer le respect du droit humanitaire. Cinquièmement, elles doivent s'accompagner de mesures de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, mesures qui récemment ont souvent été couronnées de succès. Elles doivent encourager des approches régionales, car nombre de conflits sont liés et interdépendants. Enfin, ces solutions doivent s'appuyer sur la détermination du Conseil de sécurité à mettre en oeuvre ses décisions et à veiller à ce que les accords conclus soient respectés par les parties concernées. Pour atteindre ces résultats, les sanctions du Conseil peuvent être ciblées et rendues plus efficaces.

Le Conseil pourrait également envisager de renforcer l'efficacité des mécanismes qu'il déploie pour le règlement des conflits. Premièrement, le mécanisme des représentants spéciaux du Secrétaire général a fait ses preuves, non seulement en Afrique, mais ailleurs également, et ces représentants doivent être pleinement appuyés par le Conseil de sécurité. Deuxièmement, les missions du Conseil de sécurité, comme les deux missions qui vont se rendre en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, sont également de plus en plus utiles puisqu'elles font comprendre au Conseil les réalités des conflits, et montrent aux parties concernées que le Conseil de sécurité s'y intéresse. Troisièmement, les opérations de maintien de la paix, en Afrique et ailleurs, doivent reposer sur un mandat solide et des ressources adéquates.

Le Pakistan, qui a participé activement aux opérations de maintien de la paix en Sierra Leone, en Afrique et ailleurs, est favorable au renforcement du mandat et de l'effectif de la Mission de l'Organisation

des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) afin que celle-ci atteigne ses objectifs. Nous nous félicitons de l'adoption ce matin de la résolution sur la République démocratique du Congo qui prévoit le déploiement d'une Force multinationale intérimaire d'urgence, à laquelle le Pakistan envisagera favorablement de contribuer sous la forme d'un contingent puissant afin que la Force multinationale puisse atteindre ses objectifs.

Nous souhaiterions que le Conseil de sécurité envisage deux nouveaux mécanismes éventuels. Premièrement, le Conseil pourrait créer des organes d'enquête chargés d'établir les faits dans le cas de certaines crises, qui pourraient fonctionner comme le Comité contre le terrorisme afin de retrouver les filières des ressources et du financement et de remonter jusqu'à ceux qui financent et alimentent différents conflits dans différentes régions d'Afrique. Deuxièmement, nous estimons que, puisque les aspects sécuritaires, politiques, économiques et sociaux des conflits sont liés, il est fondamental que l'ONU renforce la coordination et la complémentarité des activités de ses trois principaux organes afin de trouver des solutions durables.

À cette fin, l'on pourrait faire fond sur la coopération existante entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, et mettre en place des comités mixtes spéciaux dont les membres proviendraient du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Ces comités pourraient susciter une réponse cohérente et synergique face aux luttes intestines et aux crises complexes en Afrique et, peut-être, ailleurs. Ils pourraient, sous des angles différents, examiner des situations d'urgence complexes, et trouver ainsi des solutions cohérentes. Cette approche permettrait également de réduire la charge du Conseil de sécurité qui se trouve de plus en plus fréquemment confronté à des questions politiques, économiques et de développement internes dans différentes situations de conflits. Le rôle d'un grand nombre d'États Membres de l'ONU dans ces comités mixtes permettrait également de promouvoir une plus grande participation et une transparence accrue dans les activités de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Dans ce contexte, le rôle du Conseil resterait celui d'un organe exécutif chargé de faciliter l'application d'approches globales, cohérentes et proactives. Ceci pourrait également compléter utilement la réalisation

des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je prie M. Gambari, s'il a d'autres observations à faire, de prendre la parole.

M. Gambari (*parle en anglais*): Au nom du Secrétariat, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance. Je remercie également tous les membres du Conseil, ainsi que les délégations qui sont intervenues pour parler de cette question importante et opportune intitulée « Conflits en Afrique : missions du Conseil de sécurité et mécanismes des Nations Unies pour la promotion de la paix et de la sécurité ». Mon nouveau Bureau, qui est chargé d'établir les rapports présentés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur des questions critiques qui touchent l'Afrique, et tout spécialement, le lien entre la paix et le développement, apprécie particulièrement ces interventions. Nous allons tous, au Secrétariat, réfléchir aux opinions exprimées et aux propositions faites aujourd'hui et nous continuerons à appuyer les missions du Conseil de sécurité en Afrique, ainsi que d'autres mécanismes fonctionnant à l'échelle du système des Nations Unies pour promouvoir la paix et la sécurité, en particulier en Afrique.

Les recommandations faites aujourd'hui concernant les prochaines missions en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest ne peuvent que renforcer leurs mandats et favoriser une heureuse issue. J'espère que ces propositions seront écoutées. À mon avis, les missions du Conseil de sécurité en Afrique ne sont pas une fin en soi. Certes, elles sont une manifestation de solidarité avec les millions d'Africains se trouvant dans des zones de conflits, en particulier les millions de femmes et d'enfants qui souffrent d'une façon disproportionnée de la multitude de conflits sur le continent. Les missions du Conseil représentent également un apprentissage précieux pour les participants, ainsi que pour les membres du Conseil qui reçoivent les rapports qui en découlent.

En plus de cela cependant, il est indispensable que les missions enrichissent les efforts pratiques en faveur de la prévention et du règlement des conflits en Afrique. À cet égard, les missions et le Conseil de sécurité dans son ensemble devront éviter de susciter des espoirs de paix et de développement en Afrique,

espoirs qui laissent ensuite la place à la déception. Il est vrai, certes, que c'est aux Africains eux-mêmes qu'incombe la responsabilité première de régler les conflits en Afrique. D'ailleurs, l'on peut voir de plus en plus souvent en Côte d'Ivoire, au Burundi et ailleurs que les Africains prennent au sérieux leur engagement en faveur de la paix et de la sécurité dans leurs sous-régions respectives et dans l'ensemble de la région. C'est pourquoi la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU et sous la direction du Conseil de sécurité, doit, en vertu de la Charte, appuyer ces efforts.

Enfin, notre débat d'aujourd'hui a fait ressortir un certain nombre de conclusions importantes qui, à mon avis, devront guider les actions à venir du Conseil de sécurité et du système des Nations Unies dans son ensemble.

Premièrement, il faut donner la priorité à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix en Afrique après les conflits. À cet égard, il faut, de toute urgence, éliminer la pauvreté, encourager les politiques d'inclusion et s'attaquer aux autres causes profondes des conflits.

Deuxièmement, il est fondamental d'aider les Africains à renforcer leurs capacités en matière d'opérations de maintien de la paix. Dans la plupart des cas, ils ont les ressources humaines et une tradition de maintien de la paix, mais ils ne disposent pas des ressources logistiques ou financières nécessaires à la mise en place d'opérations de maintien de la paix à grande échelle sur le continent.

Troisièmement, les efforts déployés par l'ONU pour régler les conflits en Afrique doivent tenir pleinement compte des dimensions régionales des conflits.

Quatrièmement, dans le cadre de nos efforts destinés à prévenir et à régler les conflits en Afrique, travailler avec l'Union africaine et avec des organisations sous-régionales est une nécessité, et non pas un privilège.

Cinquièmement, il est indispensable d'établir des lignes de communication fiables et continues avec les acteurs et les parties clés aux conflits sur le terrain en Afrique, et avec les éléments non africains qui ont de l'influence sur ces parties, afin que les résolutions du Conseil de sécurité et les déclarations présidentielles soient transmises, reçues et acceptées par les parties

sur le terrain. Comme nous le savons tous, c'est une chose que d'adopter des résolutions et de faire des déclarations présidentielles ici à New York, et c'est toute autre chose que de faire en sorte que ces déclarations et ces résolutions soient comprises et respectées par les parties aux conflits sur le terrain en Afrique.

Enfin, des réunions communes entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, voire des missions communes de ces deux organes dans les zones de conflits en Afrique, devraient être envisagées comme des moyens utiles, en particulier pour atteindre les objectifs de consolidation de la paix qui sont les nôtres. Surtout – comme vous l'avez dit il y a peine quelques instants, Monsieur le Président, – les débats du Conseil sur les conflits en Afrique et les missions du Conseil en Afrique doivent être suivis de mesures concrètes et inspirés par la volonté politique d'engager les ressources nécessaires à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits et au déploiement d'efforts de consolidation de la paix après les conflits en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gambari, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, de ses observations.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. La présidence prend la responsabilité de résumer les nouvelles propositions importantes qui ont été faites au cours de ce débat et les distribuera sous peu.

C'est la dernière séance officielle tenue sous la présidence du Pakistan au Conseil de sécurité. Le Pakistan a hérité du Mexique d'une présidence en bon état. Nous concluons notre présidence avec un sentiment de profonde satisfaction. Au cours du mois, faisant fond sur les efforts précédents, nous avons vu le Conseil retrouver sa communauté de vues et aller de l'avant dans un esprit constructif.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude et notre reconnaissance à tous les membres du Conseil de sécurité qui ont accordé à la présidence pakistanaise une coopération sans faille et nous ont permis de nous acquitter de nos responsabilités au cours de ce mois. Je voudrais également exprimer la très profonde reconnaissance de ma délégation au secrétariat du Conseil de sécurité pour l'appui précieux et illimité qu'il nous a accordé. Nous remercions aussi les traducteurs, les interprètes et le personnel de sécurité pour tout leur travail et pour leur bonne humeur tout au long de ce mois. Pour terminer, je voudrais souhaiter un plein succès à l'Ambassadeur Lavrov de la Fédération de Russie qui, fort de ses compétences et de son expérience, assurera, le mois prochain, la présidence du Conseil.

La séance est levée à 18 h 5.